DSISP - Direction des soins infirmiers et de la santé physique

# ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS

DOUBLE VÉRIFICATION INDÉPENDANTE (DVI)



### QUOI

Processus au cours duquel un second professionnel (vérificateur) procède à la vérification d'un médicament sans être influencé par le préparateur.

## **POURQUOI**

La DVI est une mesure efficace pour détecter les erreurs de préparation et éviter leurs conséquences. 95% des erreurs peuvent ainsi être détectées. (Grissinger, 2006)

### QUAND

La DVI est exigée pour les médicaments d'alerte élevée (voir liste en annexe de la procédure) lorsque le médicament :

- n'a pas été validé par le pharmacien,
- n'est pas servi au nom de l'usager,
- requiert une préparation,
- est un injectable à longue action,
- est administré par pompe à perfusion.

#### **PAR QUI**

Plusieurs professionnels peuvent contribuer à la DVI. Référer à l'annexe 1 de la procédure pour la liste des préparateurs et vérificateurs autorisés au CIUSSS de la Capitale-Nationale.

### RÉFÉRENCES

Procédure de gestion de médicament de niveau d'alerte élevé (PR-PHARM-004)

Capsule vidéo sur ENA (2508) : <u>Double vérification indépendante</u> (CIUSSS de l'Estrie - CHUS)



### COMMENT

#### Le préparateur

- 1. Prépare la médication.
- 2. Identifie le médicament avec l'étiquette.
- 3. Met à la disposition du vérificateur :
  - o le médicament étiqueté,
  - o le contenant d'origine utilisé,
  - o les documents pour identifier la posologie,
  - o la FADM validée ou l'ordonnance originale.

#### Le vérificateur

- 4. Effectue la vérification sans la présence du préparateur.
- 5. S'assure que le médicament concorde avec l'étiquette, le contenant et la FADM ou l'ordonnance.

Médicament/concentration

Initiales

6. Paraphe à gauche dans la case de la FADM.

#### Le préparateur

7. Paraphe à droite dans la case de la FADM après l'administration.

Ne pas informer le vérificateur des calculs effectués ni donner des informations verbales sur ce qu'il devrait regarder

# **AUTOVÉRIFICATION**

En l'absence d'un deuxième professionnel, faire une autovérification :

- 1. Prendre une pause et recommencer;
  - Procéder de façon inversée (commencer par l'étiquette pour terminer avec la FADM ou l'ordonnance).
- 2. Parapher à gauche dans la case de la FADM après la vérification.
- 3. Parapher à droite dans la case de la FADM après l'administration.

